



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

COMMENT DEVENIR ARBITRE DE FOOTBALL

Vous êtes joueur(se), éducateur(trice), dirigeant(e) ou tout simplement un sportif qui souhaite découvrir l'arbitrage ? Si vous avez au minimum 13 ans, vous pouvez devenir Arbitre.

Pour se faire, la démarche est très simple !

Il vous suffit de prendre contact avec le District Rhône-Durance et de leur dire simplement que vous désirez devenir Arbitre.

Prenez contact :

- par mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr,
- par tél. : 04 90 80 63 00,
- au District (voir adresse ci-dessus),
- avec la Commission des Arbitres tous les mardis soir de 18h00 à 20h00.

La Commission des Arbitres vous fera parvenir un dossier complet (ou à télécharger sur le site du District GRAND VAUCLUSE, rubrique « ARBITRAGE », « ACTUALITES ARBITRAGE ») qu'il vous appartiendra de retourner, par l'intermédiaire de votre club, avec les pièces nécessaires (photo, fiche d'état-civil,...). Si vous n'avez pas de club, la Commission vous aidera dans vos démarches.

Vous passerez ensuite un examen théorique, qui se compose de questions concernant les règles de bases. Mais ne vous inquiétez pas, votre District organisera des séances afin de vous préparer à cet examen à la portée de tous. Formation organisée le samedi (journée complète) au District GRAND VAUCLUSE.

Une fois cet examen théorique passé et obtenu, vous serez accompagné sur plusieurs rencontres par un Arbitre expérimenté qui vous conseillera. Ensuite, vous serez contrôlé sur un match (que l'on appelle "examen pratique"), afin de voir si vous savez appliquer ce que vous avez appris. Vous voilà maintenant un Arbitre Officiel.

Vous serez dirigé par la Commission d'Arbitrage du District qui vous désignera sur les différents matchs et vous aidera tout au long de votre apprentissage.

Il vous faudra maintenant engranger de l'expérience afin de grimper les échelons.

ALORS, REJOINS-NOUS VITE, ET DEVIENS ARBITRE !

Questions-réponses d'un futur candidat

*** Je suis un ancien joueur, puis-je devenir tout de même Arbitre ?**

Bien entendu, que vous ayez été joueur, dirigeant, supporter, vous pouvez dans tous les cas, vous aussi, devenir Arbitre.

*** Mais, y a-t-il un âge limite ?**

En effet, il faut avoir 13 ans minimum.

*** L'arbitrage, c'est uniquement un sport d'homme ?**

Pas du tout, de plus en plus de femmes deviennent Arbitre et prennent de l'importance et c'est tant mieux. Elles apportent un équilibre et une réelle force à l'arbitrage et aux matchs de football.

*** Un Arbitre est une personne seule ?**

Quand une personne devient Arbitre, elle choisit d'appartenir à un club ! Elle signe pour un club, elle y est membre à part entière au même titre qu'un joueur de ce club.

*** Quelle est la différence entre un Arbitre Officiel et un Arbitre non Officiel ?**

La différence vient du fait qu'un arbitre Officiel est un arbitre ayant obtenu son examen théorique et pratique d'arbitre et est officiellement désigné par la Commission des Arbitres alors qu'un arbitre non Officiel n'a pas obtenu ce diplôme d'arbitre. Cependant, lors d'un match, que l'arbitre soit Officiel ou non, il doit être respecté comme tel.

*** Une fois l'examen obtenu, comme puis-je faire pour Arbitrer en Ligue 1 ?**

Il suffit de le demander et on t'envoie au Stade de France. Non, c'est une plaisanterie ! Il y a des échelons à passer et chaque échelon correspond à un nouvel examen théorique et pratique qui est, à chaque fois, d'un niveau plus élevé, mais tout à fait réalisable si tu es sérieux, que tu apprends régulièrement les lois du jeu et si tu as une réelle envie de progresser. Une bonne condition physique est évidemment nécessaire afin de monter ces échelons.





BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 08

DU 28 SEPTEMBRE 2018

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Plénière du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 24 Septembre 2018

Présents : M. MARTINET (Président). Mme GUEGAN. MM. PASCAL, RIPPERT, SERRE, BATTISTA, LANET, GUIZZARDI, ALIVON, BEGNIS, AUBERT, GILLES, MENJAUD.

Excusés : MM. HERBERT (Président d'Honneur), GOMEZ, RIOU NARDELLI. Mme CHEVALLIER. Melles LAURENCOT, CHAMBON (C.T.D. D.A.P.).

Assistent à la séance : MM. SALIH (Directeur Administratif), GRAUGNARD (C.T.D.).

-TECHNIQUE

1/ La FFF va modifier sa politique concernant les bons de formation.

En effet, pour cette saison (2018-2019), chaque éducateur qui s'inscrira pour une formation (U6, CFF1 et CFF2) pourra s'il le souhaite, bénéficier de 4 bons de formations x 25€, soit une aide de 100€ par formation au lieu de 2 bons x 25€ = 50€.

2/CPS U12

135 gamins vont être concernés par ce Centre de Perfectionnement Sportif U12 qui va avoir lieu sur 7 secteurs (7 clubs), à savoir :

STE CECILE / CARPENTRAS / ENTRAIGUES / ROGNONAS / CAVAILLON / CAMARET et VILLELAURE du 01 Octobre au 10 Décembre 2018.

-ARBITRAGE

1/ Michel LANET informe le Comité de Direction qu'il n'y aura plus désignation d'Arbitres pour les matchs de Jeunes évoluant en Ligue et qui doivent avoir lieu à 13h00.

En effet, cette situation pénaliserait fortement la désignation d'Arbitres et mettrait en péril le bon déroulement de nos compétitions de District.

Cependant, la Ligue a décidé de désigner des Arbitres appartenant au District de Provence pour les matchs concernant nos équipes évoluant en Ligue, ce qui engendre des indemnités d'arbitrage importantes.

2/ Le traditionnel stage de rentrée a eu lieu le 15 Septembre 2018 au District.

Il a pu ainsi rassembler près de 120 Arbitres, ce qui est une satisfaction pour la Commission des Arbitres.

-INDEMNITES

Le Comité de Direction valide les indemnités suivantes :

Formateurs Arbitres	Observateurs Educateurs	Délégués Observateurs Tuteurs
1/2 Journée 15€	15€/ match	Minimum de 35€ si inférieur à 89kms
Journée 30€		Au-delà des 89kms x 0,401€/km
Indemnités Km x 0,20€/km		

-TRESORERIE

-Le Comité de Direction décide rembourser les engagements au titre de la saison dernière (2017-2018) au titre des compétitions U13 et U10/U11.

Ce remboursement qui paraîtra prochainement sur les relevés de compte clubs représente la somme de **10.020€**.

-TERRAINS

La réunion plénière regroupant les 5 Districts ainsi que la Ligue Méditerranée se déroulera le Samedi 13/10 au District Grand Vaucluse de 09h00 à 12h00.

-LICENCE A POINTS

Le Comité de Direction valide les frais d'inscription lors des rattrapages de points.

En effet, lors d'une inscription d'un licencié pour une formation d'Arbitre ou d'éducateur, le tarif d'inscription est désormais uniformisé, à savoir 160€/licencié.

-NOMINATION COMMISSION

CONSEIL CONSULTATIF

- AUBERT Michel (Président au titre de Membre du Comité de Direction)
- ALIVON Laurent (Au titre d'Educateur)
- GARCIA Christian (au titre d'Elu Libre)
- GOMEZ José (au titre de Membre du Comité de Direction)
- GUIZZARDI Robert (au titre de Membre du Comité de Direction)
- LAURENCOT MC (au titre de Membre du Comité de Direction)
- LOPEZ Joseph (au titre d'Elu Libre)
- NITARD François (au titre d'Elu Libre)
- BRES Patrick (au titre d'Elu Libre)
- CHAUMARD Freddy (au titre d'Elu Libre)
- CUILLERAI Claude (au titre d'Elu Libre)
- GOGLIA Carmine (au titre d'Elu Libre)
- GRANGIER Jacques (au titre d'Elu Libre)

Le Comité de Direction enregistre la démission de **M. Alexis MENJAUD** au titre d'Observateurs d'Arbitres afin de se consacrer uniquement à la délégation.

Le Comité de Direction nomme **M. Philippe RINGENBACH** à la Commission des Délégués pour la présente saison.

-ENTENTES

1/Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **AUREILLE et MOURIES ENT** dans la catégorie **U10/U11**.

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour cette entente et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

Cette entente évoluera sous le nom de **MOURIES ENT**.

Il est rappelé que chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 4 licenciés dans la catégorie de l'entente.

2/Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **LES VIGNERES FC et VELLERON SO** dans la catégorie **U17**.

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour cette entente et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

L'entente évoluera sous le nom de **LES VIGNERES FC**.

Il est rappelé que pour être en règle avec le statut des jeunes, chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 8 licenciés dans la catégorie de l'entente.

3/Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **NYONS FC et VISAN JS** dans la catégorie **SENIORS FEMININE A 11 D1 et SENIORS FEMININE à 8 D2**.

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour cette entente et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

Cette entente évoluera sous le nom de **VISAN JS**.

Il est rappelé que chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 4 licenciés dans la catégorie de l'entente.

-MANIFESTATIONS

JOURNEE D'ACCUEIL U6/U7	29-sept.	MONDRAGON-SARRIANS-CAVAILLON
JOURNEE D'ACCUEIL FEMININES	6-oct.	SORGUES
REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC		A définir
REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON		A définir
AG HIVER DISTRICT LES ANGLES	24-nov.	
REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC		A définir
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES		A définir
REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD		A définir
AG HIVER FFF	8-déc.	
JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES	6-avr.	LIEU A DETERMINER
AG ÉTÉ DISTRICT	29-juin	COURTHEZON

LECTURE DU COURRIER

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous transmettant le procès-verbal de la Commission Régionale des Activités Sportives.

- Nous informant de la prochaine réunion plénière de la Commission Régionale des Terrains aura lieu le Samedi 13 Octobre 2018 au siège du District.
Lu, pris note.

COORDINATION 84

Nous invitait au lancement du Téléthon 2018 en Vaucluse le Mardi 9 Octobre 2018 à 18h30 à JONQUIERES.

Remerciements.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 26 Septembre 2018

Présents : M. GOMEZ (Président). Mmes GUEGAN GONDRAN. MM. SOLER, ILAFKIHEN, ROCHER.

Excusé : M. CRESPIN.

NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

DOSSIER N° 14 : PAYS D'APT FOOT. / CAVAILLON ARC - U15 D2 du 16/09/2018.
DOSSIER N° 15 : ST REMY AS / LE PONTET GD AV. 84 - Coupe Grand Vaucluse du 16/09/2018.
DOSSIER N° 21 : LAPALUD US / NYONS FC - D3 du 23/09/2018.
DOSSIER N° 22 : LA TOUR D'AIGUES US / NOVES O. - D4 du 23/09/2018.
DOSSIER N° 23 : SARRIANS COM / MALAUCENE RG - D4 du 23/09/2018.
DOSSIER N° 24 : CAVAILLON ARC / AVIGNON AC - U19 D2 du 22/09/2018.
DOSSIER N° 25 : DENTELLES FC / BARBENTANE O. - U17 D1 du 23/09/2018.
DOSSIER N° 27 : AVIGNON OUEST FC / BOULBON ES - Coupe Esperance du 16/09/2018.
DOSSIER N° 28 : AVIGNON AC / SORGUES ESP - U15 D2 du 16/09/2018.
DOSSIER N° 29 : VENTOUX SUD FC / PIOLENC AS - U17 D2 du 16/09/2018.

DOSSIER(S) EN ATTENTE

DOSSIER N° 26 : ST SATURNIN US / LES VIGNERES FC - D4 du 23/09/2018.

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

DOSSIER N° 14 : PAYS D'APT FOOT. / CAVAILLON ARC - U15 D2 du 16/09/2018.

Vu la réserve portée par le club de CAVAILLON ARC et confirmée par le Président, M. MASSOUAB.

Cette réserve n'a pu être portée sur la F.M.I. suite à un dysfonctionnement mais a été confirmée par l'Arbitre de la rencontre, M. BETTENDROFER Jean-Marie.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble de l'équipe du PAYS D'APT au motif ces joueurs ne présentent pas les quatre jours francs réglementaires de qualification.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que les joueurs :

- WETER Ryaley,
- WETER Ryan,
- EL HARCHI Sami,
- MAYANSSE Issam,

Ne présentaient pas les quatre jours francs de qualification.

Par conséquent, ces joueurs ne pouvaient pas prendre part à la rencontre.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à PAYS D'APT FOOT pour en porter bénéfice à CAVAILLON ARC.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 15 : ST REMY AS / LE PONTET GD AV. 84 - Coupe Grand Vaucluse du 16/09/2018.

Vu la réclamation d'après match envoyée par Mme Elodie GARCIA, Secrétaire de ST REMY AS, envoyée par courrier électronique (voir Article 187, Alinéa 1 des RG F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match du joueur MEDANI Elyes du club du PONTET GD AV. 84 au motif que ce joueur ayant effectué plus de la moitié des matchs en équipe supérieure, n'a pas le droit de disputer cette rencontre (Art. 6 des Règlements des Coupes).

La C.S.R. juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Vu la non réponse du club de LE PONTET GD AV. 84 suite à la demande de la C.S.R.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match, il s'avère que le joueur MEDANI Elyes a participé aux rencontres suivantes :

- SP C BASTIA / LE PONTET GD AV. 84,
- LE PONTET GD AV. 84 / FC COTE BLEUE,
- FC ISTRES / LE PONTET GD AV. 84.

Par conséquent, ce joueur ne pouvait participer à la rencontre en objet.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à LE PONTET GD AV. 84 pour en porter bénéfice à ST REMY AS.

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 21 : LAPALUD US / NYONS FC - D3 du 23/09/2018.

Vu le courrier électronique de Mme GONDRAN Lina, Présidente de NOVES O., en date du 21/09/2018 qui précise :
« L'équipe de NOVES O. ne sera pas présente à la rencontre du 23/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à NOVES O. (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 22 : LA TOUR D'AIGUES US / NOVES O. - D4 du 23/09/2018.

Vu le courrier électronique de Mme GONDRAN Lina, Présidente de NOVES O., en date du 21/09/2018 qui précise :
« L'équipe de NOVES O. ne sera pas présente à la rencontre du 23/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à NOVES O. (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 23 : SARRIANS COM / MALAUCENE RG - D4 du 23/09/2018.

Vu le courrier électronique du club de SARRIANS COM en date du 21/09/2018, qui précise :
« L'équipe de SARRIANS COM ne sera pas présente à la rencontre du 23/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à SARRIANS COM (voir Article 159, Alinéa 4 R.G. F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 24 : **CAVAILLON ARC / AVIGNON AC - U19 D2 du 22/09/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le Dirigeant, M. CARRE Loïc d'AVIGNON AC.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match du joueur BEN EHHSSAIN Younes du club de CAVAILLON ARC au motif : « *la licence du joueur a été enregistrée moins de 4 jours francs avant la présente rencontre* ».

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 24/09/2018 », reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que ce joueur était bien qualifié à la date de la rencontre et pouvait prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain : CAVAILLON ARC / AVIGNON AC = 2 à 0.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 25 : **DENTELLES FC / BARBENTANE O. - U17 D1 du 23/09/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. D'IMPERIO Jean François, Dirigeant de BARBENTANE O.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match du joueur CHARRON Baptiste du club de DENTELLES FC au motif que : « *la licence du joueur a été enregistrée moins de 4 jours francs avant la présente rencontre* ».

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 24/09/2018, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en 1^{er} ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la Ligue Méditerranée, il s'avère que ce joueur était bien qualifié à la date de la rencontre et pouvait prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain : DENTELLES FC / BARBENTANE O. = 3 à 2.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 27 : **AVIGNON OUEST FC / BOULBON ES - Coupe Esperance du 16/09/2018.**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission jugeant sur pièce en première instance,
Après étude des pièces versées au dossier,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort du rapport des Officiels que l'application « FMI » a été victime de nombreux dysfonctionnements, indépendant de la volonté des deux clubs.
Que la faute ne saurait donc leur être imputée.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, décide de classer le dossier sans suite et confirme le score acquis sur le terrain : AVIGNON OUEST FC / BOULBON ES = 1 à 0.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 28 : **AVIGNON AC / SORGUES ESP - U15 D2 du 16/09/2018.**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de SORGUES ESP a commis une erreur concernant le code rencontre.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club de SORGUES ESP est incontestablement engagée dans la mesure où il leur appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux dirigeants du club de SORGUES ESP que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner :

1/ Le club de SORGUES ESP, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50 euros pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

2/ Le club de SORGUES ESP, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 25 euros pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

DOSSIER N° 29 : VENTOUX SUD FC / PIOLENC AS - U17 D2 du 16/09/2018.

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :
« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de VENTOUX SUD a commis une erreur concernant le paramétrage de la catégorie U17 non effectué dans Footclub.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club de VENTOUX SUD est incontestablement engagée dans la mesure où il leur appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux dirigeants du club de VENTOUX SUD que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner :

1/ Le club de VENTOUX SUD, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50 euros pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

2/ Le club de PIOLENC AS, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 25 euros pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 Septembre 2018

Délégué(s) du Comité de Direction : M. BEGNIS.

Présents : MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, THON, BOUAISS.

Excusés : Melle LAURENCOT. MM. AJJANI R, AJJANI H, MAIZEROI, SPADAFORA, PEGOUD.

Assiste à la séance : Mme ANDREO.

CORRESPONDANCES

DIVERS

DISTRICT HAUTE SAVOIE : Demande de transfert du dossier Arbitre de M. ARIBI Morade.

LIGUE MEDITERRANEE : Lu, pris note.

LIGUE REUNION : Reçu le dossier Arbitre de M. TALERIEN Jean-Patrick.

ARBITRES

AGZIRIN Zakaria : Reçu l'attestation de votre employeur justifiant votre absence au stage de début de saison.

BOUDIUAN Said : Reçu le justificatif de votre absence à la rencontre du 16/09/2018.

CHATI Samir : Disponible le Samedi et Dimanche à partir du 29/09/2018.

EL BAHRAOUI Amine : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

EL IDRISSE Jamal : Disponible à partir du 27/09/2018.
GUENFOUD Abdelali : Reçu votre demande de licence Arbitre.
KEBBOUR Zineddine : Reçu votre rapport.
PALISSE Julien : Reçu votre nouveau RIB. Transmis à la comptabilité.

INDISPONIBILITES

AMZIANE Abdelilah : Le 30/09/2018.
AUBERT Anthony : Le 29/09/2018. Les 03 et 04/11/2018.
AUBERT Thomas : Le 21/10/2018 à partir de 14h00. Le 07/10/2018 à partir de 14h00. Le Samedi du 06/10/2018 au 11/05/2019.
BOUAISS Fouad : Le 07/10/2018.
CARTIER Alexandre : Les 29 et 30/09/2018. Les 06 et 07/10/2018.
CHAZAL Stéphanie : Le 14/10/2018. Du 28/10/2018 au 04/11/2018.
EFE Sezai : Les 01 et 02/12/2018. Les 10 et 11/11/2018.
EL BAHRAOUI Amine : Du 19/09/2018 au 20/11/2018.
GHZAL Choukry : Du 18 au 25/10/2018.
HAMMOUCH Abdelkader : Les 29 et 30/09/2018 (Certificat médical joint).
LOUNISSA Rafik : Le 29/09/2018 de 13h00 à 16h00. Le 06/10/2018 de 13h00 à 16h00. Le 13/10/2018 de 13h00 à 16h00.
LUCAS Martin : Le Dimanche matin jusqu'à 11h30 du 26/09/2018 au 02/09/2019.
MERIAMA Djelloul : Le 30/09/2018 matin jusqu'à 13h00.
NICAUD Mickael : Du 07/10 au 10/10/2018.
SAEZ François : Le 27/10/2018. Les 10 et 11/11/2018. Les 24 et 25/11/2018. Les 08 et 09/12/2018. Du 24/12/2018 au 04/01/2019.
VITTORIETTI Yannick : Les 06 et 07/10/2018.
ZAHIRI Abderrazzak : Le Dimanche matin jusqu'à 12h30 du 07/10/2018 au 31/05/2019.

NUMEROS IMPORTANTS

M. MUNZINGER - Contrairement Séniors : 06.73.86.35.55.
M. BOUAISS - Contrairement Jeunes : 06.16.40.26.91.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 24 Septembre 2018

Présents : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. M. CHAUMARD.
Excusé : M. YUSTE.

SECTEUR CHAMPIONNAT

D5

== Poule A :

AVIGNON OUEST déclare **FORFAIT GENERAL**.

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse

Le match n° 52459.1 : **PERTUIS USR / JONQUIERES SC** du 30/09 se jouera à **APT au stade Viton à 13h00**.

Le match n° 52463.1 : **ALTHEN SC / ST REMY AS** ou **LE PONTET GD AV. 84** du 30/09 se jouera à **15h00** (attente décision de la C.S.R.).

Coupe Esperance

Le match n° 52474.1 : **AVIGNON OUEST / DENTELLES FC** est annulé.

Le match n° 52478.1 : **GADAGNE SC / VIOLES AS** du 30/09 se jouera à **12h30**.

Le match n° 52476.1 : **MONTEUX O. / AUTRE PROVENCE** du 30/09 se jouera à **16h00**.

PROCHAIN TIRAGE DES COUPES
LUNDI 1^{er} OCTOBRE à 17h00
A jouer le 14/10/2018 sauf ULYSSE FABRE.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 Septembre 2018

Présents : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), POLI, DANY, ABEILLE. Mme NICOLAS.

Excusés : M. CRUZEL. Mme MAULET.

AVIS TRES IMPORTANT

Afin d'assurer la régularité des compétitions, les rencontres des 3 premières journées des différents championnats ne pourront être reportées.

Il sera toutefois possible de déplacer les rencontres du Samedi au Dimanche et vice versa.

CHAMPIONNATS

U17

U17 D2 (Pré-Excellence)

ESP GORDIENNE déclare **FORFAIT GENERAL**.

U17 D3 (Honneur)

==Poule B

ESP SORGUES 2 se retire.

CARPENTRAS F2 se retire et est remplacé par **VENTOUX SUD 2**.

==Poule C

LE THOR US 1 et **VAL DURANCE FA 1** se retirent.

CHATEAURENARD FA2 se retire et est remplacé par **LES VIGNERES 1**.

VILLELAURE SOC1 se retire et est remplacé par **BC ISLE 2**.

U15

U15 D2 (Pré-Excellence)

== Poule B

MORIERES AS se retire et est remplacé par **ORANGE GRES**.

Le match n° 51642.1 : **ORANGE GRES US / VEDENE AC 2** du 16/09/2018 se jouera le **04/11/2018**.

Le match n° 51649.1 : **PAYS d'APT / VEDENE AC 2** du 30/09/2018 **est avancé au 29/09/2018 à 15h30**.

Le match n° 51650.1 : **ST REMY AS / ISLE BC** du 30/09/2018 **est avancé au 29/09/2018 à 16h00**.

U15 D3 (Honneur)

==Poule A

PERNES ESP2 intègre la Poule.

==Poule B

VAISON O intègre la Poule.

==Poule C

MAILLANE SDE 2 intégré la Poule.

==Poule D

VENTOUX SUD 2 intègre la Poule.

AVIGNON CFC 3 se retire.

COUPES

Les engagements s'effectueront de manière automatique pour toutes les équipes de Jeunes dans la ou les Coupes les concernant.

Le retrait éventuel d'une Coupe par un club peut s'effectuer par e-mail au secrétariat du District, **jusqu'au 1^{er} Octobre 2018.**

TIRAGE 1^{er} TOUR COUPE GRAND VAUCLUSE

Mardi 02/10/2018
U19 à 17h00 au District.

Mardi 09/10/2018
U15 et U17 à 17h00 au District.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 Septembre 2018

Présents : Mmes COLOMBI. MM. PEGAS (Présidence), GARCIA, BES.

Excusés: Mmes CHEVALLIER, PELLEGRIN. MM. MALLAMACI, MASSANO, BRIEU.

Assistent à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District). Mme CHAMBON (CTD DAP).

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 21/09/18

Membres du District présents :

M. AUBERT : Président délégué – Secrétaire Général,

M. GUIZZARDI : Vice-Président,

M. BATTISTA : Membre du Comité de Direction – Président Commission Foot Animation,

Mme CHEVALLIER : Membre du Comité de Direction – Présidente de la Commission Féminine,

Melle CHAMBON : CTD DAP,

Mme COLOMBI : Commission Féminine,

MM. BES, BRIEU, GARCIA, MASSANO, PEGAS : Commission Féminine.

Excusés : M. MARTINET : Président du District. Mmes PELLEGRIN, CATALANO. M. MALLAMACI : Commission Féminine.

Clubs présents : RASTEAU AS, BARBENTANE O., NOVES O., EYGALIERES US, LES ANGLES EMAF, MAILLANE SDE, CABANNES CO, VEDENE AC, AVIGNON AC, VAISON FF, COMTAT VENAISSIN JS, TRAVAILLAN FC, CADEROUSSE US, CHATEAURENARD FA, ISLE BC, CAVAILLON PHENIX FEM., ST REMY AS, LES DENTELLES FC, ST JEAN GRES/ FONTVIEILLE, SORGUES ESP, LES VIGNERES FC, COURTHEZON SC, TOUR D'AIGUES US, PERTUIS USR, ETOILE D'AUBUNE, MONTEUX FCF, JONQUIERES SC, BONNIEUX FC, TARASCON FC.

Clubs excusés : VENTOUX SUD FC, CARPENTRAS FC, LAPALUD US.

PRESENTATION DES EQUIPES ENGAGEES ET DES CHAMPIONNATS

Championnat U15F – D1 : 23 équipes

Deux phases :

1^{ère} Phase : Brassages – 4 Poules de 6 - Matches Aller uniquement.

A l'issue des brassages

2^{ème} Phase : Championnats à déterminer suivant le nombre d'équipes inscrites.

Championnat U18F – D1 : 15 équipes

Deux phases :

1^{ère} Phase : Brassages – 3 Poules de 6 – Matches Aller uniquement

A l'issue des brassages, formation de 2 Poules de niveau en sélectionnant les 2 premiers de chaque Poule et les 2 meilleurs troisièmes.

2^{ème} Phase : Championnat Aller-Retour :

- Poule Promotion : Match Aller-Retour,
- Poule Espoir : Match Aller-Retour.

La constitution des Poules de la deuxième phase peut évoluer en fonction d'éventuels forfaits généraux.

Championnat Adulte à 8 – D2 : 18 équipes

Formation de 2 Poules géographiques : Matches Aller-Retour.

Championnat Adultes à 11 – D1 : 15 équipes

Deux phases :

1^{ère} Phase : Brassages – 3 Poules de 6 – Matches Aller uniquement.

A l'issue des brassages, formation de 2 Poules de niveau en sélectionnant les 2 premiers de chaque Poule et les 2 meilleurs troisièmes.

2^{ème} Phase : Championnats Aller-Retour

- Poule Promotion : Match Aller-Retour,
- Poule Espoir : Match Aller-Retour.

La constitution des poules de la deuxième phase peut évoluer en fonction d'éventuels forfaits généraux.

Seul le premier de la Poule Promotion pourra participer aux Plateaux d'Accession Ligue.

Critérium U12F : En attente de la fin des inscriptions.

Les championnats débiteront le 29/09 pour les U18F, D1 et les U15F, D1 et le 30/09 pour les seniors à 8, D2 et à 11, D1. Aucune dérogation ne sera acceptée pour les trois premières journées.

ATTENTION

Les championnats étant chargés en journée (+ Coupes), la marge de manœuvre est faible pour reporter les journées en cas d'intempéries. La commission demande aux clubs de reporter leur match en semaine, sur terrain avec éclairage homologué, si le soir.

Un calendrier des journées de championnat sera mis en ligne sur le site du District.

Des référents pour chaque championnat seront désignés. Veuillez les consulter en cas de question.

Attention : Ne pas les confondre avec les référents de secteur que vous devez contacter à partir de 18h30 le vendredi, le samedi et le dimanche en cas d'intempérie ou de forfait.

DATES DES COUPES

COUPE CHABAS :

1^{er} Tour : 11/11/18

¼ Finale : 27/01/19

½ Finale : 17/03/19

COUPE AMITIE :

1^{er} Tour : 02/12/18

Tour de cadrage : 06/01/19

¼ Finale : 27/01/19

½ Finale : 17/03/19

COUPE GRIOLET :

1^{er} Tour : 01/12/18

¼ Finale : 26/01/19

½ Finale : 16/03/19

COUPE GRAND VAUCLUSE :

1^{er} Tour : 01/12/18

Tour de cadrage : 05/01/19

¼ Finale : 26/01/19

½ Finale : 16/03/19

Les Finales auront lieu le 08/05/19.

Pensez à proposer votre candidature.

RAPPEL

➤ Toute personne inscrite sur la feuille de match (Arbitre(s), joueuses, dirigeants) doit être **licenciée**.

➤ Football à 8 régi par les lois du jeu à 8 (U13).

➤ Gestion des championnats idem que le football masculin :

- ✓ Respect des règlements,
- ✓ Respect des dates, horaires et lieu des matchs,
- ✓ Vérification des feuilles de match,
- ✓ Traçage des terrains, filets, drapeaux de corner... et respect des zones de dégagement,
- ✓ Interdiction de signes ostentatoires de religion,
- ✓ Amendement (forfait, feuille de match non parvenue...),
- ✓ Discipline,
- ✓ Commission des Statuts et règlements,
- ✓ Evocation en cas de fraude...
- ✓ Changement de date, d'horaire, 8 jours avant avec le formulaire officiel (infos pratiques), l'accord des 2 clubs et de la commission.

Pensez à donner vos desideratas et à prendre vos dispositions en vous appuyant sur les calendriers des autres équipes de votre club pour l'occupation des terrains.

- En cas d'intempérie, se référer au « Protocole intempérie » et à son Référent de secteur (Infos Partiques).
- En cas de forfait le Vendredi après la fermeture du District, prévenir le Référent de secteur, le club adverse et envoyer un mail à la Commission.
- La feuille de match doit parvenir au District dans les 48h après le match.
- Les matchs amicaux et les tournois doivent être signalés au District.
- Surclassement obligatoire pour les U16F et U17F qui souhaitent jouer en Seniors.

Envoi à la Commission des coordonnées des éducateurs, pensez à les envoyer en formation.

CHANGEMENTS SAISON 2018/2019

- Dénomination de compétitions : R1, D1, D2...
- Réforme des championnats.

Championnat U18F :

Participent les **U18F, U17F, U16F** et autorisation de **3 U15F à condition d'y être médicalement autorisés.**

Championnat U15F :

Participent les **U15F, U14F, U13F** et autorisation de **3 U12F à condition d'y être médicalement autorisés.**

Criterium U12F :

Participent les **U12F, U11F, U10F** et autorisation de **3 U9F à condition d'y être médicalement autorisés.**

Engagements automatiques en Coupe. Faire parvenir un mail en cas de refus (16/09).

- Mise en place de la FMI en Seniors.
- Section 3 – Article 10 :
En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des 2 dernières journées sont fixés le même jour à l'heure indiquée par la commission compétente.
A l'appréciation de la Commission, il peut être dérogé pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.
- Instauration du carton blanc dans les catégories seniors, U18F, U15F.

PROJETS

- « Mesdames, Franchissez La Barrière ! »,
- Journée U18F à 11,
- Les clubs et l'arbitrage,
- Coupe du Monde Féminines 2019

INTERVENTION CTD DAP

- **Organisation de la pratique U6F à U11F :**

DATE	ORGANISATION	ANIMATION
6 OCTOBRE	Journée d'Accueil à Sorgues de 9h30 à 12h00	Rentrée du Foot
10 NOVEMBRE	Plateau U6F à U11F de 10h à 12h	Animation en lien avec Halloween
1er DECEMBRE	Plateau U6F à U11F de 10h à 12h	Animation en lien avec Noël
12 JANVIER	Plateau futsal de 10h à 12h	Animation en lien avec la Galette des Rois
2 FEVRIER	Plateau U6F à U11F de 10h à 12h	Animation en lien avec la St Valentin
2 MARS	Plateau U6F à U11F de 10h à 12h	Animation en lien avec le Carnaval
6 AVRIL	Plateau U6F à U11F de 10h à 12h	Animation en lien avec Paques
25 MAI	Journée Régionale pour les U6F à U11F	

- **Label Écoles Féminines de Football :**
Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, de valorisation et de recherche qualitative au sein des clubs, la FFF délivre un label Ecole Féminine de Football à 3 niveaux.
Celui-ci vient en complément du label Jeunes.

➤ **Les Espoirs du Football :**

	1^{ère} phase	2^{ème} phase	3^{ème} phase
U13 Filles (2006)	<u>Evaluation dans les clubs</u> Propositions clubs Retour fiche au District avant le : 22 Octobre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> . 7 Novembre 2018 . 16 Janvier 2019 . 27 Mars 2019 . 15 Mai 2019	
U14 Filles (2005)	<u>Evaluation dans les clubs</u> Propositions clubs Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> . 10 Octobre 2018 . 12 Décembre 2018 . 3 Avril 2019 <u>Stage départemental</u> . 19 et 20 Février 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> . 10 au 12 Avril 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> . 18 au 20 Juin 2019
U15 Filles (2004)	<u>Evaluation dans les clubs</u> Propositions clubs Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> . 26 Septembre 2018 . 17 Octobre 2018 . 21 Novembre 2018 <u>Stage départemental</u> . 29 au 31 Octobre 2018 <u>Match Inter districts</u> . 5 Décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> . 3 au 5 Janvier 2019 . 12 au 14 Février 2019 <u>Matches amicaux :</u> . 6 Mars 2019 . 20 Mars 2019 <u>Stage Inter Ligues :</u> . 16 au 19 Avril 2019

CORRESPONDANCES

Merci de faire parvenir par mail, au District, les coordonnées téléphoniques des Educateurs de vos différentes équipes.

VENTOUX SUD FC : Reçu votre mail d'absence pour de la réunion du 21/09/18.

LIGUE MÉDITERRANÉE : Reçu votre mail concernant le règlement du Championnat U18F.

CARPENTRAS FC : Pris note de votre courrier.

CAVAILLON PHENIX FEM. : Pris note de votre courrier.

VELLERON SO : Pris note de votre courrier.

MONTEUX FCF : Reçu les coordonnées de vos éducateurs.

LES VIGNERES FC : Pris note de votre match amical.

COURTHEZON SC : Pris note de votre courrier, l'engagement en coupe est automatique.

LAPALUD US : Reçu votre mail d'absence pour la réunion du 21/09/18.

SECTEUR CHAMPIONNATS

ATTENTION : Suite à l'inscription de nouvelles équipes et à le désistement d'autres, veuillez vérifier vos championnats.

CHAMPIONNAT U15F - D1

== Poule A :

PERTUIS USR : Les matchs U15F se joueront sur le **stade Verdun**.

Match n°52487.1 : **CADEROUSSE US 1 / MONTEUX FCF 1** du 29/09/18 se jouera à **11h00 au stade Espanol**. Accords des 2 clubs et de la commission.

Poule B :

PERTUIS USR : Les matchs U15F se joueront sur le **stade Verdun**.

== Poule C :

CARPENTRAS FC : Inscription d'une équipe U15F reversé en Poule C à la place de l'exempt.

Match n° 52519.1 : **ST JEAN GRÈS/FONT. 2 / CARPENTRAS FC 1** du 29/09/18 se jouera à **14h30 sur le stade Raphèle.**

Match n° 52528.1 : **ST JEAN GRÈS/FONT.2 / ETOILE AUBUNE 1** du 20/10/18 se jouera à **14h30 sur le stade Raphèle.**

Match n°52521.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / COMTAT VENAISSIN 1** du 06/10/18 se jouera à **15h30 à AUBIGNAN.**

Match n° 52530.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / MONTEUX FCF 1** du 10/11/18 se jouera à **14h30 à AUBIGNAN.**

== Poule D :

VENTOUX SUD FC : Inscription d'une équipe en U15F reversé en Poule D à la place de l'exempt.

Match n° 52543.1 : **ST JEAN GRÈS-FONT. 1 / ST ANDIOL O. 1** du 20/10/18 se jouera à **14h30 sur le stade Raphèle.**

CHAMPIONNATS U18F - D1

CAVAILLON PHENIX FEM. : Forfait de l'équipe U18F.

== Poule A :

CARPENTRAS FC : Inscription d'une équipe U18F reversé dans la Poule A à la place de l'exempt.

== Poule B :

VENTOUX SUD FC : Inscription d'une équipe U18F reversé en Poule B à la place de l'exempt.

Match n° 52402.1 : **AVIGNON AC 1 / VENTOUX SUD FC 1** du 29/09/18 se jouera à **16h00 sur le stade Roumanille.** Indisponibilité de terrain.

Match n° 52401.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / CHATEAURENARD FA 1** du 29/09/18 se jouera à **15h30 à Aubignan.** Indisponibilité de terrain.

Match n° 52407.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / ST ANDIOL O. 1** du 13/10/18 se jouera à **15h30 à BEAUMES DE VENISE.** Indisponibilité de terrain.

Match n° 52412.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / AVIGNON AC 1** du 10/11/18 se jouera à **15h30 à AUBIGNAN.**

== Poule C :

PERTUIS USR : Les matchs U18F se joueront à **16h00 sur le stade Verdun.**

CHAMPIONNAT ADULTES A 8 - D2

== Poule B :

VELLERON SO : Inscription d'une équipe Adulte à 8 reversée en Poule B à la place de l'exempt.

CHAMPIONNAT ADULTE A 11 - D1

== Poule B :

Match n° 52270.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / PIOLENC AS 1** du 07/10/18 se jouera à **10h30 à AUBIGNAN.**

Match n° 52279.1 : **ETOILE D'AUBUNE 1 / LES ANGLÉS EMAF 1** du 18/11/18 se jouera à **10h45 à BEAUMES DE VENISE.**

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 21 Septembre 2018

Présents : MM. BATTISTA (Président), LAURENT, MAUREAU, THIABAUD, VOULET.

Assistent : Mme CHAMBON (CTD DAP). MM. GRAUGNARD (CTD), NOUGUIER.

Excusés : MM. GUIZZARDI (Délégué du Comité Direction), PLUQUET, ZANDOMENEGHI.

RENTREE DU FOOT U6/U7 le 29 SEPTEMBRE 2018

RDV 10h précise – Fin aux alentours de 16h

Tous les clubs non-inscrits ou inscrits mais n'ayant pas d'équipes dans ces catégories sont priés d'en informer rapidement le District.

Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire

Liste des CLUBS convoqués par site

SITE DE MONDRAGON STADE MENU	SITE DE SARRIANS STADE DE LA CANTINE	SITE DE CAVAILLON STADE PAGNETTI
.BOLLENE RCB .CADEROUSSE US .ETOILE D'AUBUNE .JS COMTAT VENAISSIN .LAPALUD US (2) .MONDRAGON MORNAS GJ .NYONS FC .ORANGE GRES US .ORANGE FC .PIOLENC AS .PROVENCE RC .SAHUNE AS .VAISON O .VALREAS US .VISAN JS	.AUTRE PROVENCE US .AVIGNON AC (2) .AVIGNON CFC .AVIGNON OUEST FC .AVIGNON US (2) .ALTHEN SC .BARTHELASSE US .BEDARRIDES AS .CAROMB SC .CARPENTRAS FC (2) .CAMARET AS (2) .COURTHEZON SC .DENTELLES FC .ENTRAIGUES FC .GADAGNE SC .JONQUIERES SC .LE PONTET GA 84 US .LES ANGLES EMAF .LE THOR US .MALAUCENE RG (2) .MONTEUX O (2) .MONTFAVET SC .MORIERES ACS .PERNES ESP .SARRIANS COM .ST DIDIER US .ST SAT AVIGNON US .SORGUES ESP .VEDENE AC .VELLERON SO .VENTOUX SUD FC (2) .VILLENEUVE FC	.BON LAC ASJBL .BOULBON ES .BARBENTANE O (2) .CABANNES CO .CADENET LUBERON .CALAVON FC (2) .CAVAILLON ARC .CAUMONT FC (2) .CHATEAURENARD FA .CHEVAL BLANC FC (2) .ES CUCURON .EYGALIERES US .EYRAGUES O .GRAVESON ENT .GORDIENNE ESP. .GOULT ROUSSILLON A. .ISLE BC (2) .PAYS D'APT FOOTBALL .MAILLANE SDE .MAUSSANE ESVB .MOLLEGES FC .MOURIES ENT .NOVES O .OM LUBERON .PERTUIS USR .PLAN D'ORGON US .ROGNONAS SC .ST ANDIOL O .ST ETIENNE DU GRES .ST JEAN DU GRES FONT. .ST REMY AS (2) .ES DU SUD LUBERON .TARASCON FC .TOUR D'AIGUES US .VAL DURANCE FA .VILLELAURE SOC

Les clubs désirant inscrire 1 équipe supplémentaire peuvent le faire à l'aide du coupon réponse en bas de page. Les places n'étant pas extensibles, les premiers inscrits seront les premiers retenus sous réserve des capacités d'accueil de chaque site.

RENTREE DU FOOT FEMININ le 6 OCTOBRE 2018 Au stade Badaffier à Sorgues

**Les clubs doivent impérativement faire participer leurs joueuses U6F à U11F
à ce rassemblement festif de début de saison.**

Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire

Inscriptions des joueuses ou des équipes par mail à : cchambon@grandvacluse.fff.fr

✕

RENTREE DU FOOT 2018

Nom du club : _____

désire engager 1 équipe supplémentaire en catégorie : _____

sur le site de : _____

Fait à _____ le _____

Nom du responsable : _____

Signature :

CATEGORIE U12-U13

Calendrier Prévisionnel U12/U13 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6
15-sept		26-janv	Rattrapages
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou Rattrapages
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou Rattrapages
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4
01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	J4	20-avr	
15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou Rattrapages
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	Rattrapages

POULES DES BRASSAGES U12-U13

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U12)	
A	ARC CAVAILLON 1	A	ORANGE FC 1	A	DENTELLES FC 2
B	CALAVON FC 1	B	DENTELLES FC 1	B	ESPE. PERNES 2
C	SUD LUBERON ES 1	C	ETOILE D'AUBUNE 1	C	ESPE. SORGUES 2
D		D	ESPE. SORGUES 1	D	ACS MORIERES LES AVI 2
E	AS ST REMY 1	E	SC COURTHEZON 1	E	BC ISLE 2
F	FC VILLENEUVE 1	F	O. MONTEUX 3	F	AC AVIGNON 3
G		G	O. MONTEUX 1	G	AC AVIGNON 4
H	FA CHATEAURENARD 1	H	A.C. VEDENE 1	H	CALAVON FC 2
I	AC AVIGNON 1	I	US LE PONTET 1	I	O. MONTEUX 2
J	CFC AVIGNON 1	J	SC MONTFAVET 1	J	FC TARASCON 2
K	FC AVIGNON OUEST 1	K		K	ARC CAVAILLON 2
L		L		L	CFC AVIGNON 2

NIVEAU 2

POULE 4		POULE 5		POULE 6		POULE 7	
A	ORANGE FC 2	A	AS BEDARRIDES 1	A	AC AVIGNON 2	A	
B	US CADEROUSSE 1	B	FC CARPENTRAS 1	B		B	BC ISLE 1
C	AS CAMARET 1	C	ESP. PERNES 1	C	FC AVIGNON OUEST 2	C	
D	NYONS FC 1	D	ESP. SORGUES 3	D	EMAF LES ANGLES 1	D	US LE THOR 1

Suite POULE 4		Suite POULE 5		Suite POULE 6		Suite POULE 7	
E	US AUTRE PROVENCE 1	E	SC COURTHEZON 2	E	FC VILLENEUVE 2	E	OPPEDE MAUBEC 1
F	US GRES ORANGE 1	F	AC VEDENE 3	F	O. BARBENTANE 1	F	US TOUR AIGUES 2
G	AS PIOLENC 1	G	AC VEDENE 2	G	ST. MAILLANE 1	G	US TOUR AIGUES 1
H	RC PROVENCE 1	H	ETOILE D'AUBUNE 2	H	ENT. ST JEAN DU GRES 1	H	USR PERTUIS 1
I	SC JONQUIERES 1	I	US LE PONTET 2	I	FA VAL DURANCE 1	I	SO VELLERON 1
J	US VALREAS 1	J	SC MONTFAVET 2	J	AS ST REMY 2	J	FC CHEVAL BLANC 1
K		K	ACS MORIERES LES AVI 1	K	FC TARASCON 1	K	PAYS D'APT 1
L		L		L	SC ROGNONAS 1	L	

NIVEAU 3

POULE 8		POULE 9		POULE 10	
A		A	SC CAROMB 1	A	FA CHATEAURENARD 2
B	AS CAMARET 2	B	FC CARPENTRAS 2	B	O. EYRAGUES 1
C	SC COURTHEZON 3	C	RG MALAUCENE 1	C	FC MOLLEGES 1
D	GJ MONDRAGON MORNAS 1	D	O. MONTEUX 4	D	AVIGNON US 2
E	US LAPALUD 1	E	VENTOUX SUD FC 1	E	US PLAN D'ORGON 1
F	ORANGE FC 3	F	FC ENTRAIGUES 1	F	CFC AVIGNON 3
G	US GRES ORANGE 2	G	US LE PONTET 3	G	US AVIGNON 1
H	AS PIOLENC 2	H	US ST SATURNIN 1	H	FC VILLENEUVE 3
I	RC PROVENCE 2	I	US LE THOR 2	I	CALAVON FC 3
J	SC JONQUIERES 2	J	GORDES ESP. 1	J	SUD LUBERON ENT. 2
K	L'ETOILE D'AUBUNE 3	K	CS SARRIANS 1	K	FC LES VIGNERES 1
L	JS COMTAT VENAISSIN 1	L	US ST DIDIER 1	L	NOVES O. 1

NIVEAU 4

POULE 11		POULE 12		POULE 13	
A	AS BEDARRIDES 2	A	FA VAL DURANCE 2	A	USR PERTUIS 2
B	DENTELLES FC 2	B	ST MAILLANE 2	B	US TOUR AIGUES 3
C	ESPE. PERNES 3	C	ENT. GRAVESON 1	C	CALAVON FC 3
D	CS SARRIANS 2	D	FC AUREILLE 1	D	CAUMONT FC 1
E	O. VAISON 1	E		E	SC GADAGNE 1
F	JS VISAN 1	F	ES BOULBON 1	F	GOULT ROUSSILLON 1
G	SC JONQUIERES 3	G	FA CHATEAURENARD 3	G	GOULT ROUSSILLON 2
H	FC NYONS 2	H	FC VILLENEUVE 4	H	SOC VILLELAURE 1
I	ESPE. SORGUES 4	I	US BARTHELASSE 1	I	ACS MORIERES 3
J	US AUTRE PROVENCE 2	J	CO CABANNES 1	J	PAYS D'APT 2
K	VENTOUX SUD FC 2	K	ESVB MAUSSANE 1	K	
L	US ST DIDIER 2	L	O. BARBENTANE 2	L	

TABLEAU DES RENCONTRES DE BRASSAGES PAR POULE

29-sept.	Chez B avec E et H	Chez C avec L et F	Chez I avec J et D	Chez K avec A et G
6-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D
13-oct.	Chez A avec E et L	Chez J avec F et H	Chez C avec G et D	Chez I avec K et B

CATEGORIE U10-U11

Calendrier Prévisionnel U10-U11 Saison 2017/2018

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Challenge Départemental
22-sept		02-févr	7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	

13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Ratt	02-mars	1
27-oct		09-mars	2
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	1	23-mars	3
17-nov	2	30-mars	4
24-nov	3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	4	20-avr	
15-déc	5	27-avr	5
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental
29-déc		11-mai	6
05-janv		18-mai	7
12-janv	Ratt	25-mai	Ratt
19-janv	6	01-juin	

NIVEAU 1

POULE 1		POULE 2		POULE 3 (U10)		POULE 4 (U10)	
A	CAMARET AS 1	A	AVENIR CLUB AVIGNON 1	A	DENTELLES FC 2	A	CALAVON FC 2
B	DENTELLES FC 1	B	AVIGNON CFC 1	B	GJ MONDRAGON MORNAS 2	B	TOUR AIGUES US 2
C	ORANGE FC 1	C	AVIGNON OUEST F.C 1	C	AC AVIGNON 2	C	VELLERON SO 2
D	ORANGE GRES US 1	D	AVIGNON US 1	D		D	
E	PERNES ESP 1	E	CALAVON FC 1	E	AVIGNON CFC 2	E	CHATEAURENARD FA 2
F	MONTEUX O. 1	F		F	MONTEUX O. 2	F	NOVES O. 2
G		G		G	BARBENTANE O. 2	G	CAVAILLON ARC 2
H	LE PONTET US 1	H		H	SORGUES ESP. 2	H	ISLE BC 2
I	MONTFAVET SC 1	I	ST REMY AS 1	I		I	
J	VEDENE AC 1	J	BARBENTANE O. 1	J		J	
K	VILLENEUVE FC 1	K	LES ANGLES EMAF 1	K		K	
L	PIOLENC AS 1	L		L		L	

NIVEAU 2

POULE 5		POULE 6		POULE 7		POULE 8		POULE 9	
A	BOLLENE RCB 1	A	CARPENTRAS F.C. 1	A	MAUSSANE ES 1	A	GADAGNE SC 1	A	CAVAILLON ARC 1
B	BOLLENE RCB 2	B	VEDENE AC 2	B	MOLLEGES FC 1	B	ISLE BC 1	B	
C	COMTAT VENAISSIN JS 1	C	PERNES ESP 2	C	MOURIES ENT 1	C	LE THOR U.S 1	C	PAYS D'APT 1
D	COURTHEZON SC 1	D	VENTOUX SUD FC M/B 1	D	ST JEAN GRES FONTV. 1	D	VELLERON SO 1	D	PERTUIS USR 1
E	DENTELLES FC 3	E	LE PONTET US 2	E	ST JEAN GRES FONTV. 2	E	MORIERES ACS 1	E	SUD LUBERON 1
F	JONQUIERES SC 1	F	SORGUES ESP. 1	F	ST REMY AS 2	F	MAILLANE SDE 1	F	TOUR AIGUES US 1
G	NYONS FC 1	G		G	TARASCON FC 1	G	LES ANGLES EMAF 1	G	VAL DURANCE FA 1
H	ORANGE FC 2	H	VEDENE AC 3	H	CHATEAURENARD FA 1	H	VILLENEUVE FC 2	H	CHEVAL BLANC FC 1
I		I	MONTFAVET SC 2	I	AVIGNON US 2	I	AVIGNON OUEST F.C 2	I	VAL DURANCE FA 2
J		J		J		J		J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 3

POULE 10		POULE 11		POULE 12		POULE 13		POULE 14	
A	AUTRE PROVENCE U.S 1	A	CAROMB SC 1	A	AC AVIGNON 3	A	BARBENTANE O. 3	A	BON LAC ASJBL 1
B	BOSQUETAINE US 1	B	VENTOUX SUD FC M/B 2	B	ST SAT AVIGNON US 1	B	EYRAGUES O. 1	B	GORDIENNE ESP. 1
C	CADEROUSSE US 1	C	COURTHEZON SC 2	C	AVIGNON US 3	C	MAILLANE SDE 2	C	
D	CAMARET AS 2	D	ST DIDIER US 1	D	LE PONTET US 3	D	NOVES O. 1	D	OM LUBERON 1
E	GJ MONDRAGON MORNAS 1	E	MALAUCENE RG 1	E	MORIERES ACS 2	E	TARASCON FC 2	E	PAYS D'APT 2
F	LAPALUD US 1	F	MONTEUX O. 3	F	VILLENEUVE FC 3	F	LE THOR U.S 2	F	
G	LAPALUD US 2	G	PERNES ESP 3	G	ENTRAIGUES FC 1	G	PLAN D'ORGON US 1	G	LES VIGNERES FC 1
H	ORANGE GRES US 2	H	E.AUBUNE 1	H	AVIGNON CFC 3	H	GADAGNE SC 2	H	CALAVON FC 3
I	R.C PROVENCE 1	I	CARPENTRAS F.C. 2	I	JONQUIERES SC 2	I	ROGNONAS SC 1	I	SUD LUBERON 2
J	VALREAS US 1	J	VENTOUX SUD FC M/B 3	J		J		J	
K		K		K		K		K	
L		L		L		L		L	

NIVEAU 4

POULE 15		POULE 16		POULE 17		POULE 18	
A	CADEROUSSE US 2	A	ALTHEN SC 1	A	BOULBON ES 1	A	GOULT ROUSSILLON 1
B	CAMARET AS 3	B	MONTEUX O. 4	B	CO CABANNAIS 1	B	CALAVON FC 4
C	COMTAT VENAISSIN JS 2	C	VELLERON SO 3	C	CHATEAURENARD FA 3	C	CAUMONT F.C 1
D	JONQUIERES SC 3	D	ST DIDIER US 2	D	FC ST ETIENNE GRES 2	D	CADENET LUBERON 1
E	SARRIANS COM 1	E	SORGUES ESP. 3	E	GRAVESON ENT 1	E	PERTUIS USR 2
F	VAISON O. 2	F	ENTRAIGUES FC 2	F	ST ETIENNE GRES F.C 1	F	TOUR AIGUES US 3
G	ST ROMAIN O. 1	G	LE PONTET US 4	G	ST JEAN GRES FONTV. 3	G	VILLELAURE SOC 1
H	E.AUBUNE 2	H	ST SAT AVIGNON US 2	H	AC AVIGNON 4	H	CHEVAL BLANC FC 2
I	VAISON O. 1	I	VILLENEUVE FC 4	I	AVIGNON CFC 4	I	MOLLEGES FC 2
J	PIOLENC AS 2	J	VENTOUX SUD FC M/B 4	J	MOURIES ENT 2	J	SUD LUBERON 3
K	MORIERES ACS 3	K	SORGUES ESP. 4	K		K	
L		L	BEDARRIDES AS 1	L		L	

TABLEAU DES RENCONTRES DE BRASSAGES U10/U11

29-sept.	Chez A avec B et C	Chez D avec E et F	Chez G avec H et I	Chez J avec K et L
6-oct.	Chez B avec E et H	Chez C avec L et F	Chez I avec J et D	Chez K avec A et G
13-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D

CATEGORIE U8-U9

Calendrier Prévisionnel U8-U9 Saison 2018/2019
--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	19/1	
29/9		26/1	Plateau 6
6/10	Plateau 1	2/2	
13/10		9/2	
20/10		16/2	

27/10		23/2	
3/11		2/3	Plateau 7
10/11	Plateau 2	9/3	
17/11		16/3	Plateau 8
24/11	Plateau 3	23/3	
1/12		30/3	Plateau 9
8/12	Plateau 4	6/4	
15/12		13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	Plateau 10
5/1		4/5	
12/1	Plateau 5	11/5	Journée Nationale des Débutants

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019

**Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 – 4 ou
Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 – U11 – U13 – U15 – U19 – Séniors - GB**

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.

Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL
Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» → «Formations de cadres» → «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou <u>Module U9</u> ou <u>Module U11</u>	C.F.F.2 ou <u>Module U13</u> ou <u>Module U15</u>	C.F.F.3 ou <u>Module U17/U19</u> ou <u>Module SENIOR</u>
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l' attestation complète du certificat demandé). <u>Ex :</u> Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...			
MODALITÉS d'ÉVALUATION	Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un passage pédagogique en situation puis d'un <u>entretien oral</u>			

PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COUT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
22.23.25.26 Octobre 2018	160 euros ½ Pension	CFF1 2x2 jours	Piolenc	Module U7 Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	<p>Module U7 Etre âgé de 18 ans Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Module U9 Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p>Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF Inscription via site Internet du District</p> <p style="text-align: center;">Cliquez Onglet FORMATION</p> <p style="text-align: center;">Puis Inscriptions</p> <p>Choisir ensuite la formule désirée :</p> <p>-Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.</p> <p>Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription</p>
1er Novembre 2018	25 euros ½ Pension	Module U7 1 jour			
26.27.29.30 Novembre 2018	160 euros ½ Pension	CFF2 2x2 jours	Secteur centre et nord	Module U9 Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	
19 Décembre 2018	25 euros ½ Pension	Module Animatrice	Carpentras	Module U11 Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
7.8.10.11 Janvier 2019	160 euros ½ Pension	CFF1 4 jours	District Grand Vaucluse	CFF1 Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.	
28.29.31 Janvier et 01.Février 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 x 2 jours	Secteur centre et nord		
9 Février 2018	25 euros ½ Pension	Module U7			
4 et 5 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U13 2 jours	Secteur sud	Module U13 Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
7 et 8 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U15 2 jours	Secteur sud	Module U15 Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
25 et 26 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U9 2 jours	Secteur sud		
28 et 29 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U11 2 jours	Secteur sud	CFF2 Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
1.2.4.5 Avril 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 X 2 jours	Secteur sud		
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	CFF2 2 x 2 jours	Secteur centre	CFF3 Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	

Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019

INFO PRATIQUE

LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison.
Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL *	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 Certifié	- BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES)

« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'Évaluation, l'Observation, la Détection, le Perfectionnement et la Sélection pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

Objectifs de l'opération :

DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(es), de tous(tes) les jeunes joueurs(es),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau,
(*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau*).

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Lien

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles

- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.

- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » GARÇONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARÇONS (U15-U16)

Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase	3^{ème} Phase
U13 12 ans & Pôle Espoirs	Détection dans les clubs <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i>	Détection / Observation District (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019 <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) <u>1^{er} Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u> Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019 Stage 22/23 Février 2019 <u>2^{ème} rassemblement Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019

			Stage Probatoire Pôle Du 8 au 10 Mai 2018
--	--	--	---

	1ère Phase	2ème Phase	3ème Phase
	<p><u>Détection dans les clubs</u></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019</p>	<p><u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1)</p> <p><u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019</p>	<p><u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)</p> <p><u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019</p> <p><u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019</p> <p><u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> du 18 au 20 Juin 2019</p>
U14 13 ans			

	1ère Phase	2ème Phase	3ème Phase
	<p><u>Détection dans les clubs</u></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018</p>	<p><u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018</p> <p><u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018</p> <p><u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018</p> <p><u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018</p>	<p><u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019</p> <p><u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019</p> <p><u>Matchs amicaux Elite / Avenir :</u> Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019 Avenir : 16 au 19 Avril 2019</p>
U15 14 ans			
	<p><u>Détection dans les clubs</u></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018</p>	<p><u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)</p> <p><u>Dates détections ou observations matchs</u> 26 septembre 2018 + observations matchs Août / Septembre</p>	<p><u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018</p> <p><u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018</p> <p><u>Matchs amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019</p>
U16 15 ans			

			<u>Stage Inter Liges :</u> Du 19 au 21 Février 2019
--	--	--	--

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
U13 Filles (2006)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 22 Octobre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	
U14 Filles (2005)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019 <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> 18 au 20 Juin 2019
U15 Filles (2004)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018 <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019 <u>Matchs amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> 16 au 19 Avril 2019

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 13 Septembre 2018

Présents : MM. RIPPERT (Président), LECHELLIER, LOPEZ, BERTHELOT, CAZEAUX, CORBIERE.

Excusé(s) : M. STORCK.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

CORRESPONDANCE(S)

CAIRANNE : Dossier de classement du stade Ganichot.

COURRIER(S) ENVOYE(S)

LIGUE MEDITERRANEE : Demande de classement du stade Ganichot de CAIRANNE.

A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

Le club d'OPPEDE MAUBEC recherche un GARDIEN DE BUT (URGENT)

Le club d'OPPEDE MAUBEC recherche un GARDIEN DE BUT pour son équipe D3.

Pour tous renseignements, téléphoner au **07.89.33.88.94**.

Le 31/08/2018

Le club de CAUMONT FC recherche des JOUEURS U12/U13

Le club de CAUMONT FC recherche des joueurs pour sa catégorie U12/U13 (2006/2007)

Pour tous renseignements, téléphoner au **06.86.87.49.49**.

Le 31/08/2018